



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Lettre d'information - Mars/Avril 2023
Égalité des chances*

L'Égalité des chances dans les Hauts-de-Seine

Lettre d'information



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Lettre d'information - Mars/Avril 2023
Égalité des chances*

Le Préfet des Hauts-de-Seine



Mesdames Messieurs,

Cette nouvelle lettre d'information dédiée à l'égalité des chances a vocation à restituer tous les deux mois, à l'attention des élus et de l'ensemble des partenaires de la politique de la ville et de la cohésion sociale, les actions menées par les services de l'État, pour l'égalité des chances. Cette lettre recense également, de façon non exhaustive, les différents appels à projets thématiques ouverts sur la période en cours, afin que ceux-ci puissent bénéficier à tous les acteurs.

C'est un mois de mars riche en évènements qui vient de se clôturer. Le mois de l'égalité a été ponctué par la journée du 8 mars, journée internationale des Droits des femmes.

Ce rendez-vous annuel a été l'occasion de mettre en valeur les nombreuses initiatives portées par les acteurs du territoire, en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, ou bien d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le lancement des travaux pour un observatoire territorial de lutte contre les violences faites aux femmes copiloté avec le Président du Conseil départemental, Georges Siffredi, mais également le séminaire consacré aux contrats locaux de lutte contre les violences sexistes et sexuelles du 20 mars représentent des jalons décisifs.

A 500 jours des JOP 2024, et dans la perspective de notre comité de pilotage départemental du 7 avril prochain, le groupe de travail dédié à la jeunesse, au sport et à la culture a configuré le "Tour Olympique et Paralympique" autour du département, afin de rendre toujours plus accessibles les pratiques sportives. Le "TOP" départ sera donné le 6 octobre 2023 pour un itinéraire qui conduira jusqu'aux Jeux. Ce tour inclusif offrira l'occasion de mettre en valeur le para-sport altoséquanais.

Les acteurs de la politique de la ville vont se préparer par ailleurs à redessiner les limites des quartiers prioritaires et les contours des nouveaux contrats de ville, à compter de 2024, dans une logique participative et citoyenne.

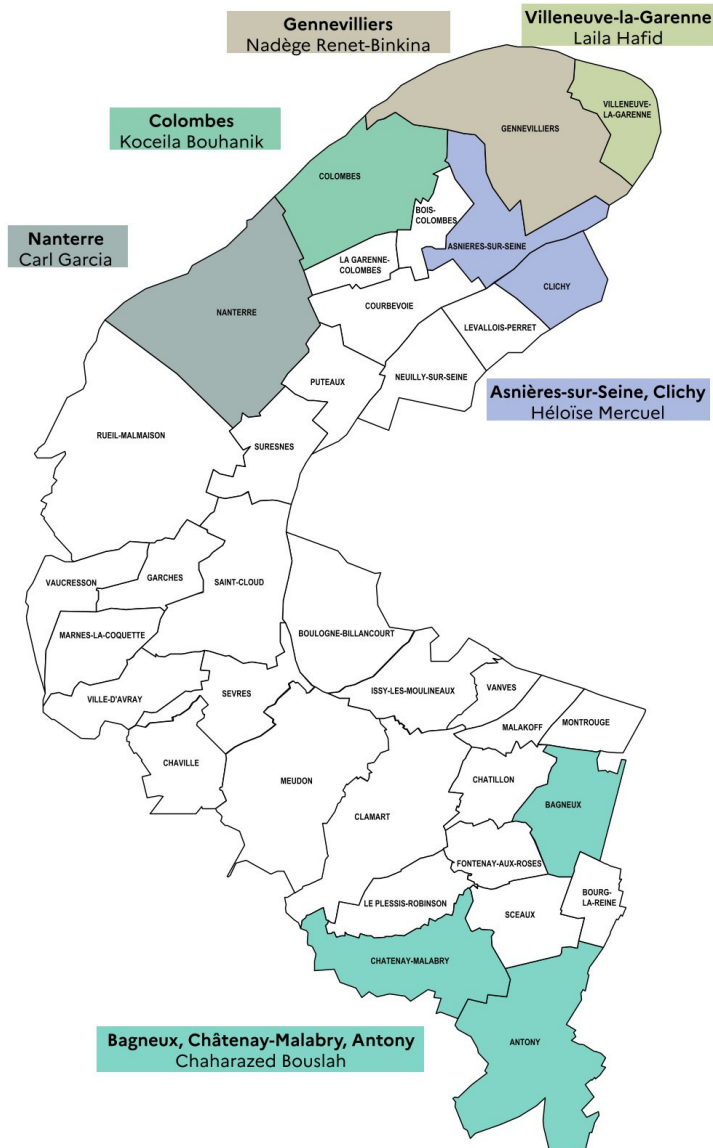
Avec la préfète déléguée pour l'égalité des chances, Nadège Baptista, les équipes de la politique de la ville et de la cohésion sociale, sont à votre écoute pour vous accompagner, je vous souhaite un excellent mois d'avril.

Laurent Hottiaux
Préfet des Hauts-de-Seine

ACTUALITÉS

Politique de la Ville

- **Délégués du préfet dans les Hauts-de-Seine**



- **Contrats de ville**

L'arbitrage sur la programmation 2023 des contrats de ville s'est achevé le 6 mars dernier, en collaboration avec les collectivités territoriales concernées. Le travail, échelonné de janvier à mars, a permis de déterminer un programme d'actions financées par l'intermédiaire des contrats de ville, pour l'année 2023. Cette programmation initiale sera prolongée par l'opération "Quartiers d'été" déployée par la préfecture.

ACTUALITÉS

- **Plan Régional d'Insertion de la Jeunesse**

Le 10 mars, s'est déroulée une réunion départementale des missions locales consacrée au plan régional d'insertion de la jeunesse (PRIJ). Les échanges, qui furent riches et constructifs, ont permis d'évoquer la procédure de renouvellement des titres de séjour, mais également le logement et la santé de la jeunesse, comme autant de clés d'une insertion réussie.

Cette réunion s'est déroulée en présence des représentants de l'Unité Départementale de la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (UD-DRIETS), de l'Agence Régionale de Santé (ARS), de la Direction des migrations et de l'intégration (DMI), de la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRHIL) et de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine (DSDEN 92).

- **Santé**

Un programme d'accès à la santé est déployé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le Bus Santé, mis en place par la Croix-Rouge stationne au quartier des Fossés-Jean, à Colombes, du 27 au 31 mars et dans le quartier des Hauts d'Asnières du 3 au 7 avril. Ce dispositif résultant d'une étroite collaboration entre la Croix-Rouge, les communes, les bailleurs sociaux et la Préfecture des Hauts-de-Seine, permet d'aller plus loin dans "l'aller-vers". Ce Bus Santé, équipé à l'image d'un cabinet médical, permet d'accueillir les patients dans des conditions optimales, de réaliser des bilans infirmiers, de renouveler les ordonnances, d'effectuer des consultations médicales sur site, mais aussi des téléconsultations assurées par un médecin, grâce à Europ Assistance.

Informations pratiques :

- A Asnières : du lundi 3 avril au vendredi 7 avril 2023, de 10h à 19h (avec une pause méridienne) sur la dalle Poincaré (25 rue Henri Poincaré, parvis école Poincaré A et B), quartier des Hauts d'Asnières.

- **Cités éducatives**

Instaurées en 2019, les cités éducatives ont été prolongées jusqu'en 2027. Ces cités présentes au nombre de quatre dans les Hauts-de-Seine, à Nanterre, Gennevilliers, Colombes et Villeneuve-la-Garenne, visent à renforcer les prises en charge des enfants et des jeunes (jusqu'à 25 ans) avant, pendant et après le cadre scolaire. Plusieurs actions, au profit des enfants et des jeunes, ont pu être réalisées grâce à ces cités éducatives. Parmi elles, l'élaboration du journal du Luth (dans le cadre d'une démarche de découverte du métier de journaliste), des séances d'écoute dédiées aux parents et aux enfants afin d'apporter un appui psychologique et d'éviter les souffrances familiales (Gennevilliers), le projet "Learn and improve your english !" (qui permet aux classes de l'école Gorki de bénéficier de neuf heures d'anglais par semaine) ou encore le projet Math-et-jeux (Nanterre).

Rénovation urbaine

- **Nouveau programme national de renouvellement urbain**

Le coup d'envoi des travaux de rénovation des tours Aillaud a été donné le samedi 17 mars avec le préfet des Hauts-de-Seine, le maire de Nanterre, Patrick Jarry, le Président du Conseil Départemental, Georges Siffredi, en présence de la directrice générale de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine). Ces travaux de rénovation s'inscrivent dans le cadre du NPNRU, déployé dans neuf villes du département. Le programme prévoit, pour le quartier Parc Sud, un investissement de 100 millions d'euros, dont 51% financés par l'État. La rénovation des tours Aillaud doit améliorer la performance énergétique des immeubles et favoriser la mixité sociale.

ACTUALITÉS

Égalité Femmes - Hommes

- **8 mars - Journée internationale des droits des femmes**

Dans le cadre de cette journée du 8 mars 2023, plusieurs actions ont pu être mises en valeur.

L'agence Pôle Emploi de Colombes a organisé un moment d'échange avec les partenaires de l'agence et les demandeurs d'emplois, autour de la mixité des emplois et la nécessaire déconstruction des stéréotypes professionnels. Un dialogue avec les élèves de troisième du collège Évariste Galois de Nanterre a permis d'aborder les questions d'égalité, d'engagement, de transmission des valeurs républicaines et de l'ambition au féminin. Une table ronde dédiée à l'entrepreneuriat féminin s'est par ailleurs déroulée au Catalyseur de l'Innovation et de l'entrepreneuriat de POLD. Cet événement a été ouvert par un discours sur le thème de l'entrepreneuriat féminin comme levier pour l'égalité des chances. Le Préfet des Hauts-de-Seine, Laurent Hottiaux, a également rendu visite ce jour, aux équipes du centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF 92 Nord).

- **Observatoire départemental des violences faites aux femmes**

Le mardi 7 mars, s'est déroulé le Comité de pilotage d'installation relatif à la création de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes. Au sein de ce comité de pilotage, co-installé par le Conseil Départemental, la préfecture des Hauts-de-Seine et le procureur de la République, étaient présents et représentés les élus et techniciens du Département des Hauts-de-Seine, les services judiciaires, la Caisse des Allocations Familiales du 92 (CAF 92), l'Association des maires des Hauts-de-Seine (AMD 92), les associations spécialisées (ADAVIP 92, le Centre Flora Tristan, l'Escale Solidarités Femmes, CIDFF Nord et Sud, l'Amicale du Nid), l'Institut des Hauts-de-Seine et Hauts-de-Seine Habitat.

Cet Observatoire s'est donné pour missions :

- Le renforcement de la prévention et le développement des dispositifs innovants pour apporter des réponses partenariales concrètes dans l'accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants co-victimes
- L'établissement d'un diagnostic partagé du phénomène des violences faites aux femmes sur le territoire des Hauts-de-Seine ;
- Le recensement des structures et dispositifs existants afin de rendre plus visible les informations pour les victimes et les personnes qui les accompagnent ;
- La communication auprès des professionnels et du grand public sur les actions menées et les ressources disponibles sur le territoire ;
- La sensibilisation du grand public et des victimes au phénomène des violences faites aux femmes ;
- La favorisation de la mise en place d'une culture partagée et partenariale.

- **Contrat Local sur les Violences Sexistes et Sexuelles - CLVSS**

Le Contrat Local sur les Violences Sexistes et Sexuelles (CLVSS) a été présenté, au sein de l'Amphithéâtre Chateaubriand à la Préfecture des Hauts-de-Seine, le lundi 20 mars. Cette réunion co-présidée par la préfète déléguée pour l'égalité des chances, Nadège Baptista, et le Procureur la République, Pascal Prache, a permis d'aborder plusieurs sujets cruciaux pour la lutte contre les violences subies par les femmes. Un diagnostic des dispositifs existants et opérationnels sur le territoire a été réalisé par les acteurs présents. La question de la formation afin de mieux connaître et renforcer l'accompagnement des femmes victimes a également été traitée.

- **Comité Local d'Aide aux Victimes - CLAV**

Le Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV) dédié aux violences conjugales, se tiendra le 21 avril. Ce CLAV fait suite à celui du 2 décembre 2022.

Un CLAV spécifique aux violences faites aux mineurs sera mis en place le mardi 18 avril, avec le Procureur de la République, Pascal Prache.

ACTUALITÉS

Intégration

- **Intégration des primo-arrivants**

Le comité de pilotage pour l'intégration des étrangers primo-arrivants s'est tenu le lundi 6 mars, en préfecture des Hauts-de-Seine. Sept grands axes ont été traités par les acteurs présents. L'articulation du contrat d'intégration républicaine (CIR) et de la délivrance du titre de séjour a été présentée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et la DMI. La DRIEETS et l'OFII ont évoqué l'intégration par l'apprentissage de la langue et des ateliers sociolinguistiques. Le parcours menant de l'hébergement au logement a été mis en avant par la DRIHL. Cette dernière a ensuite, au même titre que la DMI, fait part du retour d'expérience sur l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine (200 ménages accueillis). L'insertion professionnelle des primo-arrivants a ensuite été abordée avec Pôle Emploi et la DRIEETS. Le Contrat territorial d'accueil et d'intégration avec la commune de Gennevilliers, en cours de définition, a été présenté en fin de réunion.

JOP 2024

- **Jeunesse et sport**

Le groupe de travail Jeunesse et sport à l'école, dans les fédérations et associations s'est réuni le jeudi 16 mars présidé par la Préfète déléguée pour l'égalité des chances, Nadège Baptista.

La réunion s'est tenue en présence du comité d'organisation des JO de Paris 2024, de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine (EPT BNDS), les municipalités de Colombes et Nanterre, le Comité Départemental du Sport Adapté 92 (CDSA 92), le Conseil Départemental 92 (CD92), le Comité Départemental Handisport 92 (CDH 92), le Comité Départemental Olympique et Sportif 92 (CDOS 92), la Ligue Île-de-France de Natation, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Éducation Nationale.

Ces acteurs ont échangé et travaillé sur les questions liées à la mise en œuvre du tour paralympique et de ses dix étapes, des stages savoir-nager ainsi que des olympiades culturelles, dans les communes du département. Le tour paralympique mettra à l'honneur les disciplines suivantes : foot fauteuil, para-athlétisme, para-tennis de table, tir sportif, basket fauteuil, cécifoot, boccia, para-natation, goalball et aviron. Les étapes du tour paralympique seront dédiées à une seule discipline à la fois et se dérouleront de manière mensuelle à partir du mois octobre, jusqu'au mois de juillet. Les stages savoir-nager se tiendront, durant les vacances de Pâques au mois d'avril, notamment à Vanves et à Nanterre.

La prochaine échéance du comité de pilotage départemental relatif aux Jeux Olympiques 2024 dans les Hauts-de-Seine se tiendra le vendredi 7 Avril 2023, en présence du Délégué Interministériel aux Jeux Olympiques.

- **Métiers de la sécurité**

En collaboration avec Pôle Emploi et les entreprises de sécurité privée, la préfecture des Hauts-de-Seine ouvre les formations et les métiers de la sécurité aux jeunes Altoséquanais relevant du PRIJ. Cette collaboration permet aux jeunes du PRIJ de se former dans le département aux métiers de la sécurité, secteur où de nombreux emplois sont à pourvoir, avec notamment, l'échéance des JOP 2024 en ligne de mire.

Pour toute information complémentaire :

<https://mesevenementsemploi.pole-emploi.fr/mes-evenements-emploi/evenements>

ACTUALITÉS

Culture

- **Académie Musicale Philippe Jaroussky**

Après l'appel à candidatures qui a atteint un nouveau record de participation, pour le recrutement des *Jeunes Talents* de la saison 2023-2024, l'Académie Musicale Philippe Jaroussky poursuit sa campagne de recrutement. Celle-ci s'ouvre à présent aux *Jeunes Apprentis*, soit aux enfants de 7 à 12 ans. Cette deuxième campagne de recrutement se déroule du 15 mars au 15 mai. Dans le cadre du processus de recrutement, une phase d'entretiens avec les enfants et les familles se tiendra dans le courant des mois de mai et juin. Les candidatures sont à déposer sur le site de l'Académie à l'adresse suivante : <https://academiejaroussky.org/inscriptions/>

Afin d'en savoir plus sur l'Académie Musicale Philippe Jaroussky et son programme *Jeunes Apprentis* :

- https://academiejaroussky.org/wp-content/uploads/2023/03/bd-academie-jaroussky_version-generique-3-pap.pdf
- <https://youtu.be/RRHo3wQ1bHk>
- <https://youtu.be/brOIfH1iGw>

Pour consulter l'actualité et les prochains évènements de l'académie : <https://academiejaroussky.org/>

APPELS À PROJETS EN COURS

Lutte contre les addictions

Mission interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives



La mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA) et la préfecture des Hauts-de-Seine lancent un appel à projet départemental visant à soutenir les associations menant dans les Hauts-de-Seine des actions en matière de prévention et de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Il s'agit notamment de soutenir les actions orientées vers les populations vulnérables (situation de handicap, troubles psychiatriques, femmes en situation de vulnérabilité, errance, migrants, sans-abris, placés sous main de justice etc.) et tout particulièrement les jeunes (notamment adolescent), dans la mesure où ils sont à la fois particulièrement vulnérables aux effets des substances psychoactives et très exposés à de multiples incitations à consommer

Dans ce contexte, les projets répondant aux axes prioritaires suivants feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'appel d'offre :

- Les actions de prévention et de protection des enfants et adolescents en milieu scolaire, et ce dès le plus jeune âge.
- Les actions de réduction du risque alcool et la prévention en milieu festif (maraudes, actions « hors les murs ») et sportif.
- Une attention sera également apportée aux projets visant à la prévention des nouvelles pratiques addictives, relatives notamment aux addictions sans substance (jeux en ligne, paris sportifs etc.) et à l'usage détourné du protoxyde d'azote.
- Concernant les populations en situation de vulnérabilité (situation de handicap, troubles psychiatriques, femmes en situation de vulnérabilité, errance...), les actions viseront à prendre en compte leurs besoins spécifiques tant en termes de prévention des conduites addictives que d'accompagnement.

Le dossier de demande de subvention doit être transmis **au plus tard le 01 avril 2023** :

- par voie électronique aux adresses suivantes : chloe.lozano@hauts-de-seine.gouv.fr
helena.jenneau@hauts-de-seine.gouv.fr

Informations : <https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/contenu/telechargement/22232/159947/file/AAP%2092%20MILDECA%202023.pdf>

APPELS À PROJETS EN COURS

Réussite scolaire

Lancement de l'appel à projets 2023-2024 pour le déploiement des cordées de la réussite en Ile-de-France



L'objectif des cordées de la réussite est de créer un continuum d'accompagnement de la classe de 4^{ème} au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur pour les collégiens et lycéens issus de milieux modestes. Il s'agit par ailleurs d'accompagner les transformations liées à la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, à la revalorisation de la voie professionnelle ainsi que celles liées à la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants. Une cordée de la réussite repose sur un partenariat qui implique nécessairement la co-construction du projet entre, d'une part, une « tête de cordée » qui peut être un établissement d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités, écoles de la fonction publique) ou un lycée comportant une CPGE ou une STS (y compris au sein d'un campus des métiers et des qualifications) et, d'autre part, des établissements dits « encordés » (collèges, lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle).

Ce dispositif, ouvert à toutes et tous dès la classe de 4^{ème} jusqu'en enseignement supérieur, a pour ambition de s'adresser à des collégiens, prioritairement en éducation prioritaire et quartiers prioritaires de la politique de la ville, en zone rurale et isolée et des lycéens en voie professionnelle dans les établissements encordés qui, en raison de leur origine sociale ou territoriale, brident leur ambition scolaire ou ne disposent pas de clés pour s'engager avec succès dans une poursuite d'études.

La nature des actions :

Les projets mis en œuvre dans le cadre des cordées de la réussite se traduisent par le déploiement d'un programme d'actions permettant le changement des représentations et la lutte contre les idées reçues relatives à l'orientation scolaire et professionnelle. Ces actions se dérouleront sur toute l'année scolaire au bénéfice des élèves des collèges ou lycées partenaires.

La date limite de dépôt des projets est le **26 mai 2023**.

Le dépôt des projets s'effectue via la plateforme "Démarches simplifiées" par le biais du lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-cordees-idf-2023-2024>

Informations complémentaires :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Cohesion-sociale-vie-associative-sport-et-jeunesse/Cohesion-sociale-vie-associative-et-jeunesse/Lancement-de-l-AAP-Cordees-de-la-reussite-en-Ile-de-France-pour-l-annee-scolaire-2023-2024>

APPELS À PROJETS EN COURS

Intégration

Appel à projets 2023 BOP 104 - intégration des primo-arrivants dans les Hauts-de-Seine



Direction régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

A l'appui des décisions du comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018 et du comité inter-ministériel à l'immigration et à l'intégration du 6 novembre 2019, le Gouvernement fait de l'intégration effective des étrangers résidant en situation régulière sur le territoire une priorité contribuant à la cohésion de notre société. Cet appel à projets vise à soutenir financièrement la mise en œuvre concrète dans le département des Hauts-de-Seine des actions d'accompagnement complémentaires au CIR pour l'intégration des primo-arrivants. Il est financé sur le programme 104 « intégration et accès à la nationalité française », action 12 « accompagnement des étrangers primo-arrivants et réfugiés ».

L'instruction ministérielle du 8 février 2023 fixe les orientations de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants et des bénéficiaires de la protection internationale. Elle vise prioritairement l'intégration par l'emploi dans une démarche d'accompagnement global et individualisé des primo-arrivants avec une attention particulière à l'égard des femmes et des bénéficiaires de la protection internationale (BPI), qui rencontrent des difficultés d'intégration accrues. Les actions proposées doivent répondre aux spécificités des problématiques rencontrées par les étrangers, dans une logique d'accès au droit commun et de complémentarité avec le contrat d'intégration républicaine.

Les priorités d'actions pour 2023 :

- L'accès à l'emploi
- Le renforcement de l'apprentissage de la langue française
- L'accès aux droits
- Le vivre ensemble et l'appropriation des valeurs de la République
- L'accompagnement global des BPI

Les critères d'éligibilité :

- Aucun projet de demande de subvention inférieure à 2 500 euros ne pourra être étudié.
- Les projets présentés devront impérativement intégrer dans leur budget un cofinancement représentant au minimum 20% du montant total de l'action.
- Les projets présentés ne pourront pas être financés sur les crédits du BOP 104 action 12 à la fois au niveau régional et départemental. Un porteur proposant la même action sur plusieurs départements franciliens doit déposer son projet au niveau régional.
- Les associations sollicitant une subvention auront l'obligation de souscrire préalablement un contrat d'engagement républicain.
- Les actions doivent impérativement démarrer en 2023.

Les critères de sélection :

Outre le respect des critères spécifiques décrits dans chaque axe prioritaire, les dossiers seront étudiés et priorisés au regard des critères définis ci-dessous :

- Pertinence du projet au regard des objectifs, des besoins recensés et des orientations de la politique d'intégration
- Expertise du porteur du projet et capacité à collaborer avec des partenaires locaux et notamment avec les acteurs du monde économique
- Cohérence et complémentarité par rapport aux actions de l'OFIL et à d'autres initiatives locales, notamment en matière de formation linguistique et d'emploi
- Caractère innovant de l'accompagnement proposé dans le cadre d'un parcours individualisé

La demande doit s'effectuer par le biais suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-2023-bop104-92>

La date limite des dépôts des dossiers est le **vendredi 28 avril à minuit.**

APPELS À PROJETS EN COURS

Égalité Femmes - Hommes

Programme « Égalité entre les femmes et les hommes »

Les crédits du programme « Égalité entre les femmes et les hommes » ont vocation à financer des actions s'inscrivant en priorité dans la stratégie nationale et régionale égalité entre les femmes et les hommes 2023.

Celle-ci se décline en 4 grands axes :

- La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- L'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale ;
- L'accès aux droits et la diffusion de la culture de l'égalité ;
- La santé des femmes.

Les porteurs de projets qui souhaitent solliciter en 2023 une subvention de la part de la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) d'Île-de-France (programme 137) sont invités à suivre le lien suivant :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Egalite-Femmes-Hommes/Direction-regionale-et-delegations-departementales-aux-droits-des-femmes-et-a-l-egalite-en-IDF/Procedure-de-demande-de-subvention-2023-du-programme-Egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes>

Pour déposer une demande de subvention dans le cadre de la première session, vous devez déposer votre demande **avant le 31 mars 2023 à minuit** en suivant le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-subvention-2023-drdfe-idf-31mars2023>

Pour déposer une demande de subvention dans le cadre de la seconde session, vous devez déposer votre demande **entre le 1er avril et 31 mai 2023 à minuit** en suivant le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-subvention-2023-drdfe-idf-31mai2023>

APPELS À PROJETS EN COURS

Lutte contre la pauvreté

« ALLIANCES LOCALES POUR LES SOLIDARITES 2023 » lancé par le Commissariat à la lutte contre la pauvreté et la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) d'Île-de-France



La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, conduite depuis 2018, s'est articulée autour de deux grandes priorités : celle donnée à la prévention et à l'investissement social (notamment à destination des enfants et des jeunes) et celle donnée à la sortie de la pauvreté par le travail.

En Île-de-France, le Commissariat à la lutte contre la pauvreté et la DRIEETS organisent au premier semestre 2023, cet appel à projets pour soutenir des initiatives locales en lien avec ces priorités. Celui-ci bénéficie d'un financement de 1 342 952 €, pour les 5 premiers axes décrits ci-après, via le programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes ». Un financement dédié est prévu pour le 6ème axe.

Les projets présentés devront répondre à l'un des cinq axes suivants :

1. Précarité énergétique et transition solidaire des mobilités Objectifs (non-cumulatifs) : Réduire les dépenses énergétiques des ménages ; Développer des solutions de mobilité propres et solidaires.
2. Lien social, solidarité et lutte contre la grande précarité Objectifs (non-cumulatifs) : Favoriser l'émergence du lien social et d'actions solidaires à échelle très locale ; Développer des initiatives ciblant les personnes en grande précarité.
3. Travailleurs pauvres
Objectif : Développer des initiatives d'accompagnement et d'amélioration des conditions de vie pour les personnes en emploi sujettes à la bascule dans la pauvreté (notamment les travailleurs des plateformes, les personnes en emploi précaire, les secteurs d'activité exposés au risque de précarité ou de pénibilité).
4. Lutte contre la reproduction des inégalités
Objectif (non-cumulatifs) : Prévenir les inégalités de destin en créant des conditions favorables au développement de l'enfant ; Accompagner les jeunes parents et les familles monoparentales contre la précarité ; Accompagner les enfants et les jeunes dans leur parcours citoyen, scolaire et professionnel.
5. Lutte contre la fracture numérique
Objectifs (non-cumulatifs) : Faire évoluer l'activité associative en lien avec la transition numérique ; Éviter que la transition numérique nourrisse le non-recours aux droits.
6. Formation des professionnels de la petite enfance
Objectifs : Former les professionnels de la petite enfance aux référentiels produits par le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA).

Temporalité : Les actions devront débuter en 2023.

Porteurs éligibles : Associations déclarées en préfecture, disposant d'un numéro SIRET/RNA et étant déjà implantée en Île-de-France (siège social ou antenne locale) ; Consortiums composés d'associations répondant aux exigences susmentionnées ; Collectivités territoriales et leurs établissements publics.

[Calendrier de l'appel à projets régional](#)

27 mars : publication du formulaire en ligne - 26 mai : clôture du formulaire en ligne

Deuxième quinzaine de juillet : annonce des lauréats et lancement des conventionnements

[Dépôt des dossiers et coordonnées de contact](#)

Les dossiers de candidature sont à déposer sur [démarches-simplifiées.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr/) : <https://www.demarches-simplifiees.fr/>

Pour toute question sur l'appel à projets, veuillez contacter la DRIEETS : drieets-idf.plp@drieets.gouv.fr

APPELS À PROJETS EN COURS

Quartiers d'été



Grâce à la mobilisation de tous, les « quartiers d'été » ont, en 2022 encore, connu un réel succès, permettant à de nombreux jeunes et à leur famille de bénéficier d'activités tout au long de l'été. Conformément à la volonté exprimée par le Président de la République dans son discours des Mureaux, le plan quartiers d'été est reconduit en 2023.

L'été doit être l'occasion de temps de respiration culturels, sportifs et ludiques. La programmation estivale issue de l'appel à projets Quartiers d'été 2023 s'articulera avec les dispositifs de l'Education nationale et du ministère de la culture. En 2023, l'opération quartiers d'été repose sur deux grandes orientations : permettre un temps de respiration, de divertissement et de découverte et un temps de rencontre et de renforcement du lien social.

Dans le cadre de ces deux grandes orientations, une attention particulière sera portée aux projets qui proposent des rencontres et des activités inter-quartiers, des activités en soirée et en week-end et des activités mixtes et intergénérationnelles ainsi qu'aux activités dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles.

Sont encouragées les activités dédiées à la jeunesse et se déroulant sous forme de sessions ou de stages, alliant pratique sportive, ouverture à la culture et actions de sensibilisation. Les activités proposées au mois d'août seront examinées attentivement.

Le fonds quartiers d'été est destiné en priorité à soutenir des actions qui s'inscrivent dans les champs d'intervention suivants :

- 1) le sport (activités sportives, activités en lien avec les grands événements sportifs de l'été, rencontres sportives, olympiades...),
- 2) les apprentissages (écoles ouvertes, stages de réussite, activités visant à élargir les connaissances, à développer l'esprit critique et citoyen...),
- 3) l'ouverture culturelle (micro-festivals, spectacles itinérants, activités hors les murs, nocturnes, événements culturels et ludiques, chantiers de restauration de patrimoine...), Mission Ville et Cohésion Sociale
- 4) la santé (renforcement de l'accès aux soins, ateliers de prévention, santé mentale, prévention de l'isolement...),
- 5) l'insertion professionnelle ou l'acquisition de qualifications (rencontres avec des acteurs de l'emploi, chantiers d'insertion ou éducatifs, maîtrise des outils informatiques et numériques, initiation à la mobilité...),
- 6) le lien social (activités inter quartiers, intergénérationnelles, événements nationaux et internationaux ...),
- 7) la prévention (activités favorisant le lien entre les habitants des quartiers et les institutions, formations aux valeurs de la République et à la citoyenneté...),
- 8) le soutien à la parentalité,
- 9) le respect de l'environnement (végétalisation urbaine, économie circulaire, mobilisation des jeunes pour la préservation de l'environnement, sorties nature...).

Sont éligibles les porteurs de projet intervenant en faveur des résidents des QPV. Les actions doivent se dérouler durant les mois de juillet et août 2023. Elles pourront néanmoins commencer à la fin du mois de juin et s'étendre sur le début du mois de septembre.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **Dimanche 23 avril 2023 à 23h30 au plus tard.**

Pour plus d'informations : <https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/contenu/telechargement/22323/160539/file/AAP+Quartiers+d%27%C3%A9t%C3%A9+2023.pdf>

APPELS À PROJETS EN COURS

Vacances apprenantes

Colos apprenantes

L'opération Colos apprenantes, qui s'inscrit dans le programme Vacances apprenantes porté par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, est reconduite en 2023, pour la quatrième année consécutive.

Les Colos apprenantes 2023 poursuivent un triple objectif : social, en favorisant le départ en vacances de mineurs notamment de milieux modestes et en rendant possibles les rencontres entre pairs de différents horizons ; éducatif, en permettant aux participants d'acquérir ou de consolider des connaissances et des compétences par des démarches et des méthodes d'éducation populaire assurant un haut niveau de qualité éducative ; et culturel par la découverte de territoires et d'activités proposées dans le cadre sécurisé des accueils collectifs de mineurs au sein desquels ces derniers apprennent les règles de la vie en commun et partagent des valeurs de tolérance et de laïcité.

Le dispositif est déployé pendant les vacances de printemps, d'été et d'automne 2023.

Les Colos apprenantes 2023 s'appuient, comme les éditions précédentes, sur un fonctionnement impliquant trois acteurs majeurs au bénéfice des mineurs : les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), les organisateurs des séjours et les collectivités accompagnatrices des mineurs au moins jusqu'à leurs inscriptions à un séjour apprenant.

En 2023, les Colos apprenantes se fixent ainsi un objectif de mixités sociales, économiques, territoriales et culturelles, garantes de la qualité des échanges et des rencontres entre mineurs, des possibilités de découverte, de l'apprentissage de la vie en collectivité et de l'adaptation collective à de nouveaux environnements et à de nouvelles activités.

Pour plus d'informations ainsi que pour les démarches d'inscriptions :

- <https://www.education.gouv.fr/bo/23/Hebdo12/MENV2306830J.htm>
- <https://www.education.gouv.fr/les-colos-apprenantes-304050>
- https://cache.media.education.gouv.fr/file/12/29/6/jeune830_annexe1_1430296.pdf
- https://cache.media.education.gouv.fr/file/12/29/8/jeune830_annexe2_1430298.pdf

APPELS À PROJETS EN COURS

Sport

Plan 5 000 terrains de sport 2023



Ce programme prend la forme d'un plan d'investissement dans les équipements de proximité de 192 millions d'euros sur 3 ans.

- Éligibilité des dossiers

Si l'ensemble du territoire francilien est maintenant éligible à subvention, les territoires présentant un QPV ou ayant signé un Contrat de relance, de ruralité et de transition écologique restent prioritaires. Le plafond de demande de subvention est maintenu à 500 000€ avec un seuil minimal de 10 000€.

Le programme évoque nouvellement l'héritage de la Coupe du Monde de rugby en indiquant que les crédits devront permettre le financement de terrains de proximité destinés à la pratique du rugby, notamment les terrains de rugby à 5.

- Orientations régionales 2023

Afin de répondre au mieux aux objectifs de ce dispositif et que l'héritage des Jeux puisse être visible sur nos territoires dans le cadre d'une dynamique globale d'engagement, une attention particulière sera portée sur les dossiers émanant des collectivités dans les territoires labélisés « Terre de jeux 2024 » et plus particulièrement les projets en lien avec un « Centre de préparation aux jeux ».

Pour que les jeunes filles puissent enfin s'approprier une part de l'espace public, une priorité sera donnée aux équipements réputés leur être accessibles tels que les piste de breakdance, les pumptracks, les tables de tennis de table ou permettant des pratiques comme le « airbadminton », le baseball 5, ou le hockey. À un équipement devra être associé une convention d'utilisation et d'animation. Si la structure utilisatrice accueille déjà des jeunes filles, la demande de subvention sera considérée comme prioritaire.

Les porteurs de projets sont également incités à faire preuve d'ingéniosité pour inciter la pratique collective ou autonome des sportifs en situation de handicap soit sur des équipements spécialisés, soit en signant une convention d'utilisation avec un club handisport ou affilié à la fédération de sport adapté.

Une attention particulière sera également portée aux projets construits de concert avec les associations sportives d'entreprises pour que les salariés soient encouragés à pratiquer une activité sportive a minima sur la pause méridienne.

- 1ère phase

Les dossiers de demandes de subvention, hors CPJ, doivent être déposés auprès des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) [services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) du département du lieu de localisation de l'équipement. Pour les équipements mobiles, le porteur de projet devra déposer son dossier sur le département de son siège social.

- Dossiers déposés en DSDEN/SDJES jusqu'au lundi 10 avril 2023
- Retour des dossiers à la DRAJES le vendredi 21 avril 2023
- Consultation de la commission « développement durable et héritage » fin avril 2023

Les demandes de subventions relevant de l'enveloppe dédiée aux CPJ devront être déposées **à compter du 3 avril jusqu'au 30 avril sur la plate-forme « InfraSport ».**

APPELS À PROJETS EN COURS

Sport

- 2ème phase

A compter du lundi 3 avril 2023, l'ANS (Agence Nationale du Sport) ouvrira aux porteurs de projets une plateforme nommée « InfraSport » qui permettra le dépôt direct des demandes de subvention. Tous les porteurs de projets sont invités à prendre l'attache du correspondant départemental en charge des équipements au sein des SDJES avant de saisir une demande.

Dossiers déposés sur la plateforme « InfraSport » jusqu'au mercredi 31 mai 2023 :

- Retour des avis des SDJES/Préfecture à la DRAJES le lundi 12 juin 2023
- Consultation de la commission « développement durable et héritage » fin juin 2023.

Les demandes de subventions relevant de l'enveloppe dédiée aux CPJ devront être déposées sur la plate-forme « InfraSport » à compter **du 5 mai jusqu'au 31 mai**.

Contact :

167-177 Av. Frederic et Irene Joliot Curie, 92000 Nanterre
01 40 97 20 00
Mail : pref-politique-de-la-ville@hauts-de-seine.gouv.fr
www.hauts-de-seine.gouv.fr



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*